



Demande de remboursement – Service loisirs et culture

Se référer à la *Politique de remboursement* en vigueur qui suit (au verso).*

CHAMBLY

DEMANDEUR (PAYEUR)

Carte Accès : 1 0 0 _ _ _ _ _

Nom :

Prénom :

PARTICIPANT

Carte Accès : 1 0 0 _ _ _ _ _

Nom :

Prénom :

1. Activité à rembourser

Réservé à l'administration

Titre :

Montant à rembourser :

\$

Date :

2. Activité à rembourser

Titre :

Montant à rembourser :

\$

Date :

3. Activité à rembourser

Titre :

Montant à rembourser :

\$

Date :

4. Activité à rembourser

Titre :

Montant à rembourser :

\$

Date :

Si plus de 4 activités à rembourser, utiliser une copie de ce formulaire.

Montant à rembourser :

\$

La preuve médicale originale requise pour un remboursement est-elle jointe à la présente demande ?

Frais administratifs :

[] x 15 \$

OUI NON Ne s'applique pas

Total (montant - frais administratifs) :

\$

Date de la demande : _____

Raison de la demande : _____

Je reconnais que la présente demande de remboursement sera soumise aux vérifications par la Ville de Chambly et peut être refusée si les conditions ne sont pas remplies.

Signature du demandeur : _____

Section réservée à l'administration

Employé :

Date de réception :

Demande acceptée ? OUI NON

Si non, indiquer la raison ou autres commentaires :

Joindre une copie au dossier du participant et une autre à la demande d'approbation par le directeur .



CHAMBLY

Politique de remboursement

Annulation par le participant pour toute raison

Pour tout désistement, des frais d'administration de 15 \$ seront retenus.

Pour les camps de jour et camps spécialisés : Frais d'annulation 15 \$ par semaine par enfant jusqu'à un maximum de 60 \$, par enfant.

Pour annuler uniquement le service de garde, frais d'annulation 15 \$ par demande.

Aucun remboursement ne sera effectué après le début de l'activité. Aucun remboursement ne sera effectué pour un montant de 10 \$ ou moins.

Un formulaire de Demande de remboursement devra être dûment rempli en ligne ou remis par la poste, en personne ou par courriel :

Centre administratif et communautaire
Ville de Chambly
56, rue Martel, Chambly
J3L 1V3

loisirs@ville.chambly.qc.ca

Annulation par le participant pour raison médicale

Sur recommandation du directeur de service, avec présentation d'un billet médical, le remboursement sera effectué au prorata de l'utilisation sans frais d'administration. Pour calculer le prorata, la date prise en considération sera celle de la demande de remboursement par le client.

Annulation par la Ville de Chambly

Le Service loisirs et culture se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis, ou pour toute autre raison hors de son contrôle. Un remboursement complet sans frais sera émis seulement si la Ville de Chambly annule ou modifie les conditions de celle-ci avant le début de l'activité. Après le début de l'activité, le remboursement sera au prorata des activités non suivies.